

[Texte]

side, there is society, with its values and its interest in the preservation of the basic institution called marriage, and I am sure we are all interested in the institution of marriage. On the other side, there are various unhappy people, sometimes with competing interests, women, men and children who are caught in the middle. You have heard them all through the witnesses you invited to appear before you.

• 1545

I was particularly impressed by the balance struck in the selection of witnesses who appeared before the committee. They certainly constituted a valid sample of professional and human experience needed to assist us, as legislators, in designing the rules that should apply to family conflicts in 1985. On my part, I have also followed with interest the debates and discussion before the committee. I know you have done a lot of work in a relatively short period. It is true that divorce reform is not a completely new subject-matter. Some have already taken positions and some of them have been held for years. But it is also true to say that, for some of us, it is the first time we have been called upon to consider the main issues in a complete and global manner. I think everyone can say it is pretty difficult to find solutions that will be agreed to by all, but we have to try, or to find a compromise if that is not possible.

From what I have read and heard, Mr. Chairman, the proposals for change contained in the bills have been received relatively well. Some have argued that the retention of fault elements as evidence of marriage breakdown is undesirable; some have argued that they were valid evidence of marriage breakdown. Those proposals certainly represent a compromise in that they offer the alternative of one year's separation to obtain a divorce. I want to say at the outset that I do not favour any change to those provisions which deal with the fundamental right to ask and obtain a divorce in the courts.

Now, I may not feel the same way about the consequences of divorce, as the bills contemplate. Apart from the process of determining what those consequences should be through negotiation between the spouses or mediation, which I will touch on later, I will be happy to consider improvements to provisions dealing with interspousal support and with the custody of children.

In relation to support obligations between ex-spouses, it has been suggested that among the factors to be considered by the courts should not only be those we have listed in the bill, but there should be added "the agreement or arrangements reached by the spouses regarding support". That is the suggestion that has been made here, and I will be willing to support that suggestion. I think such addition to the factors to be considered by the court would stress further that the

[Traduction]

intérêts qui entrent en jeu dans une situation de divorce. D'un côté, il y a la société avec son système de valeurs et l'intérêt qu'elle a de préserver cette institution fondamentale qu'on appelle mariage. De l'autre, on trouve des gens malheureux, qui ont des visées différentes et parfois même divergentes; des femmes, des hommes, et des enfants pris entre les deux. Toutes les parties se sont exprimées par la bouche des témoins que vous avez invités à comparaître devant vous.

A ce propos, je voudrais vous dire que j'ai été favorablement impressionné par l'équilibre réalisé dans le choix de vos témoins. Ils représentent, à n'en pas douter, un excellent éventail du vécu, professionnel et humain, sur lequel nous devons nous appuyer, nous législateurs, pour tracer les règles applicables aux conflits familiaux. J'ai, pour ma part, suivi avec grand intérêt les discussions et les débats qui se sont déroulés devant ce Comité. Je suis impressionné par la quantité considérable de travail qui a été accompli en un temps relativement aussi court. Il est vrai que la réforme juridique en matière de divorce n'est pas entièrement nouvelle; beaucoup ont déjà pris position et quelques-uns depuis des années. Pourtant, je ne pense pas me tromper en avançant que, pour certains d'entre nous, c'est la première fois que nous sommes appelés à réfléchir aux grandes questions que soulève le divorce, et à le faire d'une façon aussi globale et exhaustive. Nous reconnaissons tous, je pense, la difficulté de trouver des solutions faisant l'unanimité. Ce qui n'empêche pas que nous devons essayer!

D'après ce que j'ai vu et entendu, monsieur le président, les propositions de réforme contenues dans les projets de loi que vous avez devant vous, ont été relativement bien accueillies. Certains ont prétendu que le maintien des éléments de faute, comme preuve de l'échec du mariage, n'était pas souhaitable. D'autres ont soutenu le contraire. Les projets de loi constituent certainement un compromis, en ce sens qu'ils offrent la possibilité d'obtenir le prononcé du divorce après une séparation d'une année. Avant toute chose, permettez-moi de dire que je ne penche pas en faveur d'une quelconque modification des dispositions accordant ce droit fondamental qui est celui de s'adresser à une cour pour demander, et obtenir, le divorce.

Je n'éprouve pas le même sentiment quant aux conséquences du divorce, telles qu'envisagées dans les projets de loi. Outre l'amélioration du processus qui consiste à déterminer quelles seraient ces conséquences, par la négociation, ou la médiation entre les époux, sur laquelle je reviendrai plus tard, j'aimerais parler de la possibilité d'édifier les dispositions concernant les ordonnances alimentaires et la garde des enfants.

Pour ce qui est des obligations alimentaires imposées à l'un ou l'autre des ex-époux, il a été suggéré qu'on ajoute au nombre des facteurs déjà énumérés dans le projet de loi, et qui doivent être pris en considération par les cours, «l'entente conclue ou les arrangements pris entre époux à propos de la pension alimentaire». Je serais disposé à appuyer cette suggestion. Selon moi, ce genre d'ajout illustrerait davantage le fait que les conséquences économiques d'un divorce devraient,